DEPARTEMENT

HAUTE-SAONE

COMMUNE

MARNAY

Extrait du Registre des Arrêtés du Maire du 12 octobre 2026

n°90

ARRETE

Objet : **Arrêté Instaurant un panneau STOP rue du Champ de Foire rue Jean-Baptiste Brusset**

Le maire de la commune de Marnay,

- Vu le code général des collectivités territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,
- Considérant le problème de vitesse excessive des véhicules rue du champ de Foire et rue Jean Baptiste Brusset ;
- Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des usagers de la voie publique pour circuler en toute sécurité
- Vu l'intérêt général,

ARRETE :

Article 1 - Il est installé un « STOP » à l'intersection de la rue du Champ de Foire et de la rue Pourny et à l'intersection de la rue Jean-Baptiste Brusset et rue Pourny. Les automobilistes empruntant la rue du champ de Foire et la rue Jean-Baptiste Brusset marqueront en conséquence le STOP en descendant et en montant.

Article 2 - Les services techniques de la Ville sont chargés de la mise en place des panneaux de signalisation correspondants.

Article 3 - La gendarmerie de Marnay est chargée en ce qui la concerne, du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marnay, le 12 octobre 2026

Le Maire,

